

AFFAIRE N° 27. - Approbation d'une dépense de 72 065 Frs pour abonnements et communications temporaires pendant les élections cantonales de 1970 et par l'installation de deux postes téléphoniques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver la dépense suivante :

a) élections cantonales :

Poste 0.11	Rivière des Pluies ...	3 750	
Poste 21.29.04	Montgaillard	5 750	
Poste 21.27.74	Ecole Centrale	<u>315</u>	
		9 815	9 815

b) installations téléphoniques :

Poste 21.11.56	Chantier MJC JOINVILLE SIDR LE CHAUDRON SAINTE CLOTILDE	30 000	
Poste 21.08.90	Centre d'aide sociale SIDR n° 1501 - CHAUDRON SAINTE CLOTILDE (30 000 + 2 250)	<u>32 250</u>	
		62 250	62 250
			<u>72 065</u>

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Saint-Joris, le 15 septembre 1970
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signature : Th. Kessler
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières*